

CICOR publie, pour ses entités légales françaises d'au moins 50 salariés, l'Index Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes.

Construit autour de 5 indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure, par entité légale, différentes données en matière d'égalité professionnelle :

- Indicateur 1 : écarts de rémunération
- Indicateur 2 : écarts dans la proportion de femmes et d'hommes bénéficiant d'augmentations salariales
- Indicateur 3 : écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus (entreprise > 250 salariés)
- Indicateur 4 : augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité ou d'adoption
- Indicateur 5 : nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise

En deçà d'un seuil de 75 points sur 100, l'entreprise est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives, dans un délai de trois ans.

Note globale et résultats obtenus pour chaque indicateur par les entreprises françaises relevant du périmètre du Groupe CICOR et comportant plus de 50 salariés :

	Nombre de salariés pris en compte	Indicateur 1 Rémunération	Indicateur 2 Augmentation	Indicateur 3 Promotion	Indicateur 4 Maternité	Indicateur 5 Top 10	Note (sur 100 points)	Commentaires
Cicor Angers								INCALCULABLE - Période de référence de 12 mois incomplète
Cicor Combrée								INCALCULABLE - Période de référence de 12 mois incomplète
Cicor Douarnenez	96	31	25	NA	15	5	76	Objectifs de progression en cours de définition
Cicor Neuilly en Thelle	51	38	25	NA	INCALCULABLE	10	86	
Cicor Saint-Agrève	74	39	35	NA	INCALCULABLE	0	87	